

Fonds départemental d'aide aux sportifs de bon niveau



Calendrier prévisionnel 2021

Début Novembre 2020 :

Dossiers disponibles – courriers d'information au CDOS et aux comités départementaux susceptibles de pouvoir d'accueillir des sportifs entrant dans les critères.

18 Janvier 2021 :

Date limite de retour des dossiers au Conseil Départemental pour les sportifs inscrits ou non sur les listes du Ministère en charge des Sports.

Février/Mars 2021 : études des dossiers par la **Commission Départementale des Sports** - Formulation des propositions financières au Département (examen par la Commission Permanente du Conseil Départemental).

Mars/Avril 2021: **Décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental + envoi des notifications.**

A partir de fin Avril/Mai/Juin 2021, **versement des aides** directement aux sportifs (dès réception en retour des conventions liant l'athlète au Département).